

**Annexe II à l'arrêté royal du 10 avril 2000
portant des dispositions relatives à la guidance vétérinaire**

Rapport de visite dans le cadre d'une convention de guidance bovine

Troupeau n° :

Date :/...../.....

Etat sanitaire des animaux présents dans l'exploitation

			<u>Analyses</u>	<u>Diagnostic</u>
Veaux :	- Troubles digestifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bovins (- 2 ans) :	- Troubles digestifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bovins adultes :	- Troubles respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles de la lactation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Troubles de la reproduction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Avortements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Gestion de la réserve de médicaments (Art. 5, § 3 du présent arrêté)

- Médicaments dans le cadre du planning normal de l'exploitation
Utilisation correcte : OUI NON
- Médicaments dans le cadre de l'exécution de l'art. 5 - 2° de la loi.
Utilisation correcte : OUI NON
- Médicaments pour des problèmes ayant fait l'objet d'un diagnostic initial.
Utilisation correcte : OUI NON

Commentaires du vétérinaire :

.....
.....

Commentaires du responsable :

.....
.....

Signature du responsable

Signature et cachet du vétérinaire